

**Le génocide des Arméniens
de l'Empire ottoman
(1915-1916)**

« Loi provisoire de déportation » promulguée le 26 mai 1915 à la demande de Talaat Pacha, ministre de l'intérieur du gouvernement « Jeune Turc » publiée dans le Journal officiel du gouvernement ottoman le 1er juin 1915.

Loi spéciale autorisant la déportation des populations suspectées d'espionnage et de trahison envers la patrie.

Article 1 : En temps de guerre, les commandants d'armée, de corps d'armée et de division ou leurs remplaçants, ainsi que les commandants des postes militaires indépendants, qui se verraient en butte de la part de la population à une attaque ou une résistance armée, ou rencontreraient, sous quelque forme que cela soit, une opposition aux ordres du Gouvernement ou aux actes et mesures concernant la défense du pays et la sauvegarde de l'ordre public, ont l'autorisation et l'obligation de les réprimer immédiatement et vigoureusement au moyen de la force armée et de supprimer radicalement l'attaque et la résistance.

Article 2 : Les commandants d'armée, de corps d'armée et de division peuvent, si les besoins militaires l'exigent, déplacer et installer dans d'autres localités, séparément ou conjointement, la population des villes et des villages qu'ils soupçonnent coupable de trahison ou d'espionnage.

Article 3 : Cette loi entre en vigueur à partir de sa publication. »

Rapport de Leslie Davis, consul américain à Mamouret-ul-Aziz dans le vilayet de Kharpout du 24 juillet 1915.

« Apparemment, tout était préparé depuis des mois. Tout d'abord, **quelques personnes prétendument impliquées dans un complot révolutionnaire ont été arrêtées**. On a trouvé quelques bombes et procédé à d'autres arrestations. Ceux qui ont été pris ont été soumis à d'horribles tortures et contraints ainsi d'avouer ce qui n'était pas vrai et d'accuser des gens complètement innocents. L'ordre fut donné que toutes les armes de toute espèce soient remises aux autorités. Les gens ont été torturés jusqu'à ce qu'ils avouent qu'ils possédaient un fusil, un revolver ou autre chose alors, qu'en fait, ils n'avaient rien. Pour éviter cela ils étaient obligés de payer un prix fabuleux à un Turc pour se procurer une arme quelconque qu'ils puissent remettre à la police. [...] Il est cependant certain que bien des gens qui furent amenés à donner une arme quelconque ne participèrent jamais à aucun complot révolutionnaire [...]

Parallèlement, **tous les Arméniens éminents étaient arrêtés**. [...] Des centaines d'hommes éminents ont ainsi été jetés en prison ; puis on les a emmenés, et il ne fait aucun doute que tous ont été assassinés à quelques heures de distance d'ici.

Des **milliers de soldats arméniens** ont été également arrêtés et emmenés, prétendument pour les faire travailler sur les routes. Autant que je sache, on a jamais eu la moindre nouvelle à leur sujet et l'on sait que certains d'entre eux ont été abattus. Il ne fait aucun doute que les autres ont subi le même sort.

Rapport de Leslie Davis, consul américain à Mamouret-ul-Aziz dans le vilayet de Kharpout du 24 juillet 1915 (suite).

« Puis lorsque pratiquement tous les hommes eurent disparu et que toutes les armes eurent été livrées ou trouvées par la police, on annonça que tous les Arméniens devaient être déportés. Une résistance efficace à l'ordre de déportation était donc impossible. Toute l'opération avait été si adroitement planifiée que la police et la gendarmerie furent en mesure d'y procéder sans courir le moindre risque. Quelques milliers d'hommes ont ainsi pu faire disparaître de 15 à 20 000 Arméniens de cette région. Il semble que la même méthode ait été suivie dans d'autres parties de ce vilayet ainsi que dans d'autres vilayets. Il est impossible de dire combien d'Arméniens ont été tués, mais on estime que le chiffre avoisine le million. »



**Kharpout, mai-juin 1915. Notables arrêtés et conduits en prison au chef-lieu du vilayet à Mezré.
© Mémorial de la Shoah/Coll. Marie Jacobsen**

**Rapport du vicomte Bryce, adressé au Secrétariat des Affaires Etrangères Britannique.
Baibourt : rapport d'une femme arménienne déportés dans le troisième convoi.**

« Avant que cela n'arrive à Baibourt, les villages alentour avaient été vidés de leurs habitants, qui étaient devenus les victimes des gendarmes et des bandes de pillards. [...] La population de Baibourt a été évacuée en trois vagues. [...] J'ai pris trois chevaux chargés de provisions. Ma fille avait des pièces d'or cachées autour du cou. J'en avais aussi ainsi que 4 bagues en diamant dissimulées sur moi. Tout le reste était derrière nous. Notre convoi partit entre le 1er et le 14 juillet et 15 gendarmes nous accompagnaient. Le convoi comptait 400 ou 500 personnes. Nous n'étions qu'à deux heures de Baibourt quand des bandes de brigands, très nombreux, armés de fusils, de pistolets et de haches, nous ont encerclés sur la route et nous ont tout volé. Les gendarmes ont pris mes trois chevaux et les ont vendus à leur compte à des paysans turcs. Ils ont pris mon argent et les pièces d'or de ma fille. Après avoir séparé les hommes du reste du groupe, ils les tuèrent un par un. Ils ont exécuté en 6 ou 7 jours tous les hommes de plus de 15 ans. Près de moi, 2 prêtres furent tués; l'un d'eux avait plus de 90 ans. Les brigands avaient pris toutes les plus belles femmes et les emmenèrent sur leurs chevaux. Beaucoup de femmes furent ainsi enlevées, comme ma sœur dont ils jetèrent à terre le bébé d'un an. Un Turc l'a ramassé et l'a emmené je ne sais où. Ma mère qui ne pouvait plus marcher, tomba au bord de la route en haut de la montagne. Tout au long du voyage nous avons trouvé beaucoup de gens, déportés de Baibourt par les convois précédents. »

**Rapport du vicomte Bryce, adressé au Secrétariat des Affaires Etrangères Britannique.
Baibourt : rapport d'une femme arménienne déportés dans le troisième convoi (suite).**

« La nuit, nous n'avions pas le droit de nous arrêter dans les villages pour dormir, et nous devions coucher dehors. [...] Beaucoup d'entre nous moururent de faim et d'arrêt cardiaque. D'autres, trop faibles, furent abandonnés au bord du chemin. [...] Les pires et les plus inimaginables horreurs nous furent réservées sur les bords de l'Euphrate et dans la plaine de l'Erzindjan. La vue de corps mutilés de femmes, de filles et de petits enfants fit frissonner tout le monde. [...] Les gendarmes jetèrent dans l'Euphrate tous les enfants de moins de 15 ans qui restaient. Ceux qui nageaient furent immédiatement abattus.

Après 7 jours de voyage, nous arrivâmes à Erzindjan. Il ne restait plus aucun Arménien vivant dans cette ville. Les femmes turques m'emmenèrent ainsi que ma fille aux bains et elles nous montrèrent beaucoup d'autres femmes et filles qui avaient accepté l'Islam. Entre Erzindjan et Enderesi, les champs et les collines étaient parsemés de cadavres gonflés et noirs qui emplissaient l'air d'une odeur nauséabonde. [...] Après 32 jours de voyage, nous sommes arrivés à destination. »

Rapport de Leslie Davis, consul américain à Mamouret-ul-Aziz dans le vilayet de Kharpout du 24 juillet 1915 (suite).

« Le camp où ils se trouvent offre une scène de L'Enfer de Dante. On ne saurait imaginer plus grande misère. C'était déjà assez terrible auparavant, lorsqu'il y avait là quelques milliers de malheureux dans un état épouvantable, mais maintenant, alors que l'on abandonne ici seulement ceux qui sont dans le pire état, le spectacle est indescriptible. Il y a des morts et des mourants partout. On voit deux ou trois petits enfants pleurant sur le corps de leur mère, tirant sur les vêtements du cadavre, échevelés et le regard fixe ; d'autres petits enfants sont nus ou presque nus, couverts de vermine, gisant à terre recroquevillés, morts ou à l'agonie. D'autres femmes et enfants sont à ce point émaciés que leur profil a exactement l'aspect d'un crâne de squelette; un petit garçon qui ne portait qu'un lambeau de chemise et une unique chaussette déchirée n'était lui, effectivement plus qu'un squelette; d'autres enfants au ventre ballonné étaient couchés au soleil; très rarement un homme. Dans la plupart des cas des femmes et des enfants, tous au dernier degré de la misère et attendant que la mort vienne les délivrer. »

« L'entreprise de liquidation des Arméniens à partir de 1915 ne s'est pas limitée à leur élimination physique. Elle a aussi consisté à effacer les traces d'un peuple, à faire disparaître les empreintes d'une civilisation installée en Anatolie depuis l'Antiquité, à nier l'histoire de ces terres afin d'en faire le berceau d'un nouvel Etat-nation... Les Jeunes Turcs, puis la République turque, ont mis en œuvre un génocide culturel. Avec une efficacité qui aurait fait l'admiration de Tamerlan dont les Turcs de targuent d'être les héritiers et qui était maître dans l'art de raser les villes vaincues.

Le patrimoine religieux était l'expression la plus criante de l'enracinement millénaire des Arméniens, il fut donc une cible prioritaire. Rien qu'autour du lac de Van, des centaines d'édifices religieux ont été détruits, incendiés, exposés aux ravages du temps après 1915. A 18 kilomètres d'Akhtamar, les habitants du misérable hameau d'Inköy viennent de construire de nouvelles maisons avec les pierres de l'église. A 20 kilomètres, le monastère de Sourp Tateos a été démonté pierre après pierre par les villageois. Trente kilomètres plus loin, celui de Partoghimeos a également été recyclé dans les murs des habitations. Et l'on pourrait faire le tour du lac ainsi. A Anaköy, l'église héberge deux vaches, comme le montre une photo parue dans la presse en septembre 2012.

Destin banal de tant d'églises en Turquie. Celles qui n'ont pas été démolies ont été converties en mosquée, en prison, en hangar, en étable... »

Laure Marchand et Guillaume Perrier, *La Turquie et le fantôme arménien. Sur les traces du génocide*, Solin Actes Sud, p. 89.

« Ani, la cité aux mille et une églises, ceinte d'épaisses murailles de pierre ocre, est le symbole de la splendeur passée de l'Arménie médiévale, même si aucun panneau n'en fait mention. A son apogée, au XI^e siècle, la ville comptait plus de cent mille habitants. Aujourd'hui, c'est une vaste étendue pelée d'où émergent çà et là quelques squelettes d'églises. A l'aube, seul au milieu des ruines, le visiteur est écrasé par l'immense douleur que semblent hurler ces constructions éventrées. Une douzaine d'édifices tiennent encore debout, tout au plus, sur la centaine que comptait l'endroit. Depuis 2004, les touristes peuvent venir les visiter, admirer les quelques fresques qui ont miraculeusement survécu, pénétrer sous la cathédrale qui, même décapitée, garde toute sa majesté. Avant cela, Ani était une zone strictement réservée aux militaires et les carcasses d'églises servaient de champs de tir pour les soldats. »

Laure Marchand et Guillaume Perrier, *La Turquie et le fantôme arménien. Sur les traces du génocide*, Solin Actes Sud, p. 114.

« L'effacement de l'héritage arménien du paysage a été pris au pied de la lettre. Les noms de villages, de rivières, de montagnes, de lieux-dits ont été turquifiés. La modification de la toponymie était une priorité de la République car l'espace occupé par le nouvel Etat devait également être turc. Régulièrement, des commissions scientifiques ont donc fait la chasse aux noms ou références arméniens, grecs, arabes, kurdes, lazès. Résultat, à la fin des années 70, plus d'un village sur trois avait été débaptisé et affublé d'un nom turc. (...) Cette entreprise de transformation a coupé les lieux, et donc les habitants, de leur passé et de leurs racines. Les noms sont incohérents mais ils sont turcs. Ani, par exemple, a perdu son point sur le i, et est devenu Anı, « Mémoire » en turc.

La turquification a tourné à l'obsession. La mention de l'Arménie historique a tout d'abord disparu des cartes de géographie et l'importation de celles qui l'indiquaient a été interdite. En 1934, la loi sur les noms de famille a obligé tous les habitants du pays à prendre un nom de famille purement turc. Les Arméniens n'ont pas eu le droit d'adjoindre le suffixe yan (« fils de ») à leur patronyme. »

Laure Marchand et Guillaume Perrier, *La Turquie et le fantôme arménien. Sur les traces du génocide*, Solin Actes Sud, p. 95-96.